

**Présents** : Tous les conseillers, sauf :

**Excusés** : 2 – Virginie BONNOT, Philippe JEANNOT

**Absents** : 0

**Secrétaire de Séance** : Nelly ROUSSY

Le Maire ouvre la séance à 20h00,

**Approbation du compte rendu** du : 18/02/2025

Pour = 9                      Contre = 0              Abstention = 0

### **I – Contentieux location photocopieur**

Le 4 février 2024, la société « NOVATEC » a installé un copieur en contrat location en notre Mairie. Ce contrat venant se substituer au précédent contrat initié par la société « Avenir bureautique ».

Depuis l'installation de cet appareil, un contentieux subsiste, relatif au reste à charge du précédent contrat. Ce lundi 10/03 le maire s'est déplacé à DEVECEY, siège de la société « NOVATEC ». Le commercial auteur de la signature du contrat de location reconnaît son erreur portant sur le montant à rembourser à la société « Avenir Bureautique », à savoir, 5 915.80 € HT soit 7 098.96 € TTC, au lieu de 1 519.80 € HT, soit 1 820.16 € TTC. Après modification du contrat, le maire exige la récupération immédiate de l'échéancier de location de l'appareil qu'il n'a toujours pas reçu de l'organisme « LOCAM ». En possession de ce contrat, la Trésorerie Général va émettre un titre de recette des sommes à payer à la société « Avenir bureautique ».

### **II – Présentation & vote des taux communaux**

Le Maire présente les taux communaux actuellement en vigueur, à savoir :

**Taxe foncier bâti** : 24.44 %              **Taxe foncier non bâti** : 9.18 %              **TH RS** : 8.11 %

Il propose à l'assemblée de reconduire ces taux pour l'année 2025.

**Décision du conseil** :

Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

### **III – Présentation & vote du budget 2025**

Le Président présente le budget 2025 avec les différents projets de travaux chiffrés et inclus dans ce présent budget. Après débat, le Maire soumet aux voix, le vote de ce budget 2025.

**Décision du conseil** :

Pour = 9

Contre = 0

Abstention = 0

#### IV – Travaux Mairie

La pose des huisseries extérieures est terminée. L'entreprise chargée des doublages, cloisons et huisseries intérieures doit intervenir cette semaine.

Le maire attend depuis 3 semaines le technicien « ENEDIS » afin de définir avec l'électricien Olivier TOUSSEUL les contraintes et les prescriptions de branchement des futurs locaux. RDV est pris pour ce jeudi à 8h00.

Les réponses aux demandes en cours déposées lors de la réunion de présentation nous seront données par ELYPSE très prochainement.

#### V – Délibérations diverses

Subventions aux associations : comme chaque année nous devons délibérer sur les montants affectés aux diverses associations. Le Maire propose à l'assemblée d'allouer une subvention de cent euros à l'association du « Souvenir Français ». Ce montant se substitue à la subvention ponctuelle, accordée l'an passé au club de football de PASSAVANT. Le total des ces subventions s'élève à la somme de 943.00 €.

Décision du conseil :

**Pour = 9**

**Contre = 0**

**Abstention = 0**

#### VI – Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée :

Le jeudi 6 mars, le président du syndicat d'eau a reçu en mairie de LOMONT SUR CRETE, les dirigeants de la société « VEOLIA ». Le sujet portait sur la DSP (Délégation de Service Public), autrefois appelée contrat d'affermage. Ces personnes nous ont présentés la proposition de DSP pour un contrat portant sur les 20 années à venir. Le Président du syndicat d'eau est accompagné dans cette démarche par un bureau d'études chargé de nous conseiller sur le contenu de la DSP. Après avoir parcouru le dossier dans sa totalité (63 pages), le syndicat doit se positionner sur la proposition avec la possibilité d'une variante prenant en compte la pose du système de télérelève sur les compteurs des abonnés. Une décision du syndicat sur la formule retenue doit intervenir le 28 mars prochain.

Le vendredi 7 mars à eu lieu l'inauguration des travaux de remplacement du réseau eau potable partant de Crosey le Petit jusqu'à Crosey le Grand.

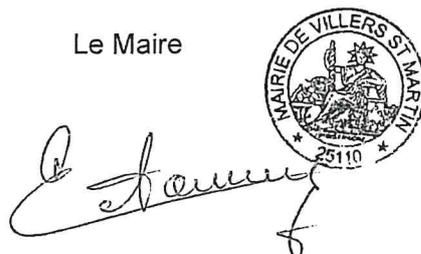
Dernière Info : le Maire informe les conseillers d'une réunion avec la Sté SEDIA le 10 avril à 15h00 en mairie.

L'ordre du jour épuisé, le président lève la séance à 22h00.

La Secrétaire



Le Maire



The official seal of the Municipality of Villers-St-Martin is circular, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLERS ST MARTIN' and the number '25110' at the bottom.